

### PRE-REQUIS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1. Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme ;
2. Les candidats relevant de la formation professionnelle continue tel que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent s'acquitter des droits d'inscription auprès de leur établissement d'affectation.

Le suivi de la scolarité requiert également le règlement de la contribution vie étudiante et campus (CVEC) conformément à l'article L.841-5 du code de l'éducation.

Pour les candidats visés au 1. : l'inscription s'effectue via la plateforme Parcoursup

Pour les candidats visés au 2. : le nombre de places ouvert est fixé à 25% du nombre total d'étudiants soit 11 places sur un effectif de 43. La sélection s'effectue au regard d'un dossier de pré-inscription saisi sur le site internet de l'IFSI, d'une épreuve écrite (une épreuve de rédaction), une épreuve de calculs simples et d'un entretien portant sur l'expérience professionnelle à l'appui d'un dossier remis par le candidat.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Formation de qualité, professionnelle, dynamique, à responsabilité, aboutissant à un diplôme d'Etat, permettant une intégration immédiate dans le monde du travail; Elle est articulée autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.

### PROGRAMME DE LA FORMATION ET COMPETENCES A ACQUERIR

Les études conduisent au **DIPLOME D'ÉTAT INFIRMIER**.

Les professionnels de l'Institut de formation en soins infirmiers considèrent chaque étudiant comme une personne autonome, responsable, actrice de sa formation et de son avenir.

L'objectif global du projet de formation de cet institut est de préparer l'étudiant à sa future profession afin qu'il devienne un infirmier efficace, créatif, respectueux des valeurs éthiques, apte à collaborer avec d'autres professionnels, à s'adapter aux différents secteurs d'activités et capable de s'investir dans un processus d'évolution.

Dans ce but, l'équipe pédagogique utilise avant tout des méthodes d'apprentissage interactives. Elle met en place un accompagnement individualisé de l'étudiant et lui permet de faire des choix tout au long de son parcours de formation en vue d'élaborer son projet professionnel.

#### La formation : généralités

La formation est définie par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.

#### [Voir l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié](#)

Les candidats admis dans les instituts de formation en soins infirmiers ont le statut d'étudiant.

Le grade de Licence est attribué aux titulaires du diplôme d'Etat infirmier.

#### [Voir le référentiel de formation](#)

Le référentiel de formation infirmière est centré sur l'acquisition des compétences nécessaires pour l'exercice des différentes activités du métier. Au nombre de dix, ces compétences sont soit spécifiques à la profession infirmière et qualifiées « cœur de métier », soit communes à d'autres professions paramédicales, et appelées « transverses ».

#### Durée :

3 années, soit 4200 heures réparties sur 6 semestres de 20 semaines chacun soit 120 semaines (sur la base de 35h)

• 2100 heures de formation théorique soit 60 semaines

• 2100 heures de formation clinique soit 60 semaines

**Tarifs : 8100€ l'année soit un coût prévisionnel de 24300€ pour la totalité des 3 années de formation + 170€ de frais d'inscription universitaire + 92€ de la CVEC**

#### PUBLIC VISE :

Accès à la formation règlementée par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

*Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec les responsables des instituts de formation ou écoles concernés, en lien avec le référent handicap.*

#### ORGANISME/INTERVENANTS :

IFSI EPSM DE LA SARTHE

#### COMPETENCES DES INTERVENANTS :

Les personnes qui interviennent auprès des étudiants justifient de leur compétence par un diplôme relatif au domaine d'intervention (médecins, pharmaciens, psychologues, universitaires, infirmiers...)

**LIEU :** Site d'Allonnes de l'EPSM de la Sarthe

20 avenue du 19 mars 1962  
72700 ALLONNES

**DATES :** Rentrée : la première semaine de septembre 2022 Sortie : juillet 2025

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

Cette formation "tout public" s'adresse à toutes les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

Inscription ultérieure :

- Via Parcoursup 2022

- Via Formation Professionnelle Continue

**NOMBRE D'ETUDIANTS : 43 places**  
(depuis septembre 2021)

La durée de la formation est de trois ans ; elle comprend 120 semaines de formation et 28 semaines de congés.

La répartition est construite en 6 semestres de 20 semaines chacun. Chaque année comprend 2 semestres. La durée totale de la formation est de 4200 heures auxquelles s'ajoutent 900 heures de travail personnel, soit au total 5100 heures.

2100 heures sont réservées à la formation théorique et 2100 heures à la formation clinique, auxquelles s'ajoutent 900 heures de travail personnel.

[Projet pédagogique pluriannuel - Année scolaire 2020-2021](#)

La déclinaison des enseignements par année de formation est développée dans le projet pédagogique annuel.

[Projet pédagogique annuel - Année scolaire 2020-2021](#)

### La formation théorique

Elle s'appuie sur 59 unités d'enseignement programmées sur les 6 semestres. A chaque unité d'enseignement correspond un nombre d'heures de cours magistraux, de travaux dirigés et de temps de travail personnel accompagné.

[Voir les unités d'enseignement](#)

Chaque unité d'enseignement contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.

### Les unités d'enseignement sont de quatre types :

- Savoirs « contributifs » aux savoirs infirmiers, ce sont les sciences humaines et biologiques,
- Savoirs constitutifs des compétences infirmières, ce sont les sciences infirmières, fondements, méthodes et interventions et la posture professionnelle,
- Les unités d'intégration des différents savoirs et leur mobilisation en situation,
- Savoirs transversaux et méthodes, ce sont les techniques d'information et de communication et l'anglais.

### La formation est structurée autour de l'étude de situations permettant à l'étudiant de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « **Comprendre** » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire indispensables à la compréhension des situations,
- « **Agir** » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **Transférer** » : l'étudiant conceptualise et est capable de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

### Les principes pédagogiques sont :

- L'alternance entre l'enseignement des connaissances et l'apprentissage des compétences en situations professionnelles,
- Le socioconstructivisme, c'est-à-dire un développement favorisé par les interactions sociales, les échanges et le partage des savoirs,
- La posture réflexive qui permet aux étudiants de réaliser des liens entre savoirs et actions et ainsi d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence.

### La formation clinique

Le référentiel de formation propose une pédagogie basée sur l'alternance intégrative, l'étudiant est au cœur du dispositif de formation et les deux lieux d'apprentissage (unités de soins et IFSI) collaborent pour l'accompagner vers la réussite.

### Au cours de sa formation, l'étudiant réalise au moins un stage dans un des quatre types suivants :

- Soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique),
- Soins en santé mentale ou en psychiatrie,
- Soins de longue durée ou soins de suite et de réadaptation,
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (médecine préventive, école...).

### => Cinq acteurs principaux participent à la formation clinique :

- L'étudiant, accompagné des professionnels, construit progressivement ses compétences,
- Le maître de stage, le plus souvent cadre de santé, est garant de la qualité de l'accueil et de l'encadrement,
- Le tuteur de stage, professionnel de l'unité, est responsable de l'encadrement pédagogique de l'étudiant,
- Le professionnel de proximité, infirmier de l'unité, assure le suivi et la formation de l'étudiant au quotidien,
- Le formateur référent du stage assure la coordination entre les deux lieux de formation, accompagne les équipes dans l'appropriation du référentiel et contribue à la formation clinique de l'étudiant par l'analyse des pratiques.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS** : Calendrier disponible à partir de janvier 2022

### POSSIBILITE D'EVOLUTION :

Vers des spécialisations (I.B.O.D.E, I.A.D.E, I.F.C.S, puériculture), infirmière en pratique avancée (I.P.A).

### EQUIVALENCE :

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année et sous réserve d'être admis en 2<sup>ème</sup> année en ayant obtenu 48/60 ECTS, l'étudiant obtient l'équivalence du Diplôme d'Etat Aide-soignant (DEAS) conformément à l'art. 25 de l'arrêté du 22/10/2005 modifié. L'obtention du DEAS est à finaliser auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi et du Travail et des Solidarités de Nantes

### INFORMATIONS

#### COMPLEMENTAIRES (Restauration, transports...)

Salle pour restauration sur place ou accès au self

Transports à proximité (Bus T3 Arrêt Centre Hospitalier Spécialisé)



### INDICATEURS :

Nombre de personnes formées année universitaire 2020 - 2021 : 110

Taux de satisfaction des étudiants dans le contexte de situation sanitaire exceptionnelle COVID-19 en 2020 : 81%

Taux de réussite en 2021 : 100% d'étudiants diplômés

Taux d'interruption de cursus complet promotion 2018-2021 : 17%

Le portfolio permet de mesurer la progression de l'étudiant en stage tout au long de la formation. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers. Il comporte plusieurs parties remplies à chaque stage par l'étudiant avec le tuteur ou le maître de stage.

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation s'effectue en alternance, les stages sont réalisés dans de nombreux services agréés du département (et au-delà).

Les locaux sont constitués de salles de cours et de travaux pratiques, d'un amphithéâtre équipé d'un système de visioconférence, d'un espace de vie étudiante et de deux salles informatiques.

Par convention avec Le Mans Université, et en partenariat avec les autres instituts de formation du département, des enseignants universitaires assurent une partie des enseignements.

L'équipe est constituée de 9 professionnels :

- une directrice de l'IFSI
- six cadres de santé formateurs
- deux secrétaires

## MODALITES D'EVALUATION

La validation de la formation et des compétences

La formation est validée par l'obtention de crédits européens ou ECTS (European Credits Transfert System).

Une évaluation est prévue pour chaque unité d'enseignement et un nombre de crédits européens lui est attribué. Toute unité d'enseignement validée est acquise.

De même, des crédits européens sont accordés à chaque stage sous certaines conditions.

Un semestre est validé par l'obtention de 30 crédits européens.

Pour les cinq premiers semestres, une commission d'attribution composée des référents pédagogiques des étudiants et de représentants des tuteurs et de l'enseignement universitaire valide les crédits européens pour chaque étudiant.

Une compétence s'obtient par la validation des unités d'enseignement qui lui correspondent, l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués en stage et par la validation d'actes, d'activités et de techniques de soins.

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré à la fin du semestre 6 par un jury final régional lorsque l'étudiant a obtenu 180 crédits européens qui correspondent à l'acquisition des 10 compétences du référentiel (120 pour la formation théorique et 60 pour la formation clinique).

L'objectif de la formation est de permettre à l'étudiant d'acquérir les compétences nécessaires à un professionnel débutant.

**Renseignements / contacts :** [ifsi@epsm-sarthe.fr](mailto:ifsi@epsm-sarthe.fr) ou 02 43 78 56 37 ou 02 43 78 56 38

*Date de création : Juillet 2009  
Dernière mise à jour : 18/11/2021*